

## Sur les marchés de nos grandes villes

### A QUÉBEC

La température défavorable que nous avons eue, vendredi et samedi, a retardé la vente des produits. De fortes quantités de toutes sortes de fruits et de légumes étaient offertes en vente. Les acheteurs étaient peu nombreux et le marché a été loin de donner satisfaction aux producteurs. Comparativement à la semaine dernière, les prix n'ont pas monté, excepté pour les œufs qui se vendaient 42c la douzaine. De belles pommes se sont vendues à 60c le panier. Les patates étaient à \$1.25 la poche et les choux à 5c chacun. Les radis et les tomates étaient pratiquement partis du marché, tandis que les oignons se vendaient 3 paquets pour 10c. Il y avait très peu de blé d'inde sur épis offert en vente et les gens ne paraissent pas acheter. Les fèves en gousse s'offraient à 15c la pinte; poireau, 5c le paquet; choux de siam, 5c chacun, betteraves, 5c le paquet, carottes, 3 paquets pour 5c; concombres, 2 pour 5c, céleri, 10c du pied, citrouilles 15c, panet, 5c chacun. Beurre 39c la livre, agneaux 15c à 20c la livre. Veau de champ 15c à 18 cts la lb.

### A SHERBROOKE

LÉGUMES ET FRUITS LOCAUX		PRODUITS LAITIERS ET AUTRES	
Betteraves, le paquet	.05, 6 pour .25	Persil, le paquet	.05
Blé-d'Inde, la doz	.20, 2 pour .30	Poireau, le paquet	.05
Carottes, le paquet	.05	Pois mûrs, la pinte	.22
Céleri, le pied	.15, 2 pour .25	Pommes, le 1/4 de minot	.35 à .60
Choux, chacun	.05	Radis, le paquet	.05
Choux-fleurs, chacun	.20 à .35	Salade, le pied	.05
Choux de Siam, chacun	.05	Tomates mûres, 3 lbs.	.25
Citrouille, chacune	.15 et .20	Tomates vertes, le minot	.80
Concombres, 3 pour	.10		
Courge, chacune	.15		
Fèves mûres, la pinte	.27		
Oignon, le paquet	.05		
Panets, chacun	.05		
Patates, le minot	1.00		
		Beurre de Ferme, la lb.	.43
		Beurre de Crèmerie, la lb.	.44
		Crème, la pinte	.50
		Fromage Canadien, la lb.	.25 à .35
		Œufs, la douzaine	.55

### A CHICOUTIMI

Semaine du 29 septembre au 5 octobre		Semaine du 29 septembre au 5 octobre	
Choux Chacun	.10 la douzaine .75	Concombres chacun	.05, la douzaine .45
Choux-fleur chacun	.10 la douzaine .75	Concombres (petits) le gallon	.50
Choux de Siam 3 pour	.10, le sac \$1.25	Fèves la livre	.10
Carottes: 3 paquets	.10 le sac 1.50	Gourganes, la livre	.05 le sac 2.00
Betteraves le paquet	.05 le sac 1.50	Citrouilles la livre	.03
Navets: 3 pour	.10 le sac 1.00	Patates le seau .30 le sac	1.25
Céleri le pied	.15	Salade le pied	.05
Oignons le paquet	.05	Noisettes la livre	.35
Oignons marinés la livre	.07 le sac 1.00	Bluets le seau	1.25
Radis, 3 paquet pour	.10	Poulets vivants le couple	1.50
Poireau le pied	.02 le cent 1.50	Poulets abattus la livre	.40
Persil le paquet	.05	Porc la livre	.25
Sarricette le paquet	.05	Bœuf la livre	.15
Cerfeuil le paquet	.05	Beurre de ferme la livre	.43
Tomates vertes le seau	.50 le sac 2.00	Crème la pinte	.60
Tomates la livre	.10	Œufs frais la douzaine	.60
		Miel la livre	

### A ST-HYACINTHE

C'est le temps des approvisionnements pour l'hiver! Aussi, les légumes se vendent-ils bien et en grande quantité. Les prix se maintiennent assez élevés, le producteur en retire le plus grand bénéfice.

Les carottes se vendent de 75 sous à \$1.00 la poche, tandis que les patates font encore de \$1.00 à \$1.20 le minot, ce qui est un prix assez élevé pour le temps. Cependant, on s'attend à une baisse lorsque la récolte sera terminée.

Les oignons font \$1.25 le minot. Le céleri de 10 à 35 sous le pied suivant la qualité et la grosseur.

Le tabac se vend de 40 à 50 sous la livre et est de bonne qualité et de belle apparence. Un fermier m'a offert un tapis fait à la maison à raison de \$3.50. J'avouerai que c'était un beau spécimen de l'industrie domestique.

Le beurre de crèmerie et de ferme fait 43 sous la livre et les œufs extra frais 55 sous la douzaine. Les autres prix sont les mêmes.

**L'élevage du mouton Karakule.**—Pendant qu'on porte beaucoup d'attention, cette semaine, à une exposition de jeunes animaux de ferme, notons que des expériences sont actuellement tentées en France et aux Etats-Unis dans l'élevage du mouton karakule, qui fait la fortune du Turkestan et dont les peaux sont recherchées dans le monde entier. Cette race est robuste et rustique. Le climat de son pays d'origine est très chaud en été et très froid en hiver. Ceci a donné à croire aux éleveurs français du nord de l'Algérie et aux éleveurs américains du Kansas que les moutons karakules s'adaptent bien à leurs climats respectifs. Mais mieux encore qu'au Kansas, ou en Algérie, le climat de la province de Québec varie à la façon du climat du Turkestan. En été, le thermomètre ici monte à près de 90, pour tomber souvent à 15 ou 20, en hiver. Les prix élevés qu'on paie les peaux de karakule ont stimulé l'ardeur des éleveurs français et américains. A nos cultivateurs de suivre attentivement leurs expériences, et si elles réussissent, d'essayer de les imiter. Un numéro récent de "La Nature" rapporte que de semblables essais en Haute-Savoie promettent de beaux résultats. En attendant, seules, une fois encore, l'initiative de M. Perron, ministre de l'Agriculture, pour encourager les cultivateurs de cette province à améliorer leurs troupeaux de race ovine. Il leur offre de payer une partie du prix de 5,000 brebis de bonne race pour l'amélioration de nos ovins. Dans plusieurs régions du bas Saint-Laurent, l'élevage du mouton est une ressource dont on peut tirer un profit plus considérable que celui qu'on a eu jusqu'à présent.

## POUR RENSEIGNER LE PRODUCTEUR

### PRIX DU MARCHÉ A MONTRÉAL

#### DERNIÈRE HEURE

Beurre frais:—		Blanc		Coloré	
Spécial pasteurisé	38 1/2 la livre.	Spécial	19 1/2 la livre		
Pasteurisé No 1	38 1/2 la livre.	No 1	19 1/2 la livre.		
No 2	36 1/2 la livre.	No 2	18 1/2 la livre.		
Fromage					
Foin:—					
Œufs:—					
Patates:					

### VALEUR COMPARATIVE DES PRINCIPAUX ALIMENTS POUR BÉTAIL

	Ce qu'on achète pour \$1.00		Principes nutritifs	Valeur comparative en argent
	Prix	en lbs.		
Trèfle rouge.	\$12.00	12.6	85.6	1.00
Luzerne.	14.00	15.0	72.0	.93
Mil.	14.00	4.3	69.4	.73
Drèches de brasserie	35.00	12.2	37.8	.60
Orge.	.76	5.6	50.0	.56
Blé.	1.06	5.2	45.3	.50
Tourteaux de coton.	53.00	13.9	29.5	.50
Blé-d'inde.	1.10	4.0	45.6	.48 1/2
Gluten.	47.00	9.2	34.4	.47 1/2
Gru rouge.	37.00	7.3	34.9	.45 1/2
Son.	35.00	7.2	34.9	.45 1/2
Gru blanc.	44.00	7.2	35.5	.45 1/2
Tourteaux de lin.	60.00	10.6	20.3	.42
Avoine.	70 1/2	4.6	34.1	.38 1/2

Les changements considérables qui sont survenus dans les prix des engrais alimentaires, au cours de la dernière semaine, ont entraîné un remaniement complet dans les relations existant entre les différents aliments entrant dans ce tableau.

N.B.—Les comparaisons faites dans la 4ième colonne sont basées sur la valeur relative de la protéine et des autres principes nutritifs contenus dans les divers aliments.

Cette comparaison pourra aider dans le choix des moulées que l'on devra acheter pour composer la ration de nos animaux.

Les prix donnés dans ce tableau sont cotés d'après le marché de Montréal, F. A. B., cet endroit.

### ADIEUX A UNE JEUNE MARIEE

Aime celui qui t'aime, et sois heureux en lui.  
Adieu, sois son trésor, ô toi qui fus le nôtre!  
Va, mon enfant chéri, d'une famille à l'autre;  
Emporte le bonheur, et laisse-nous l'ennui.

Ici l'on te retient, là-bas on te désire.  
Fille, épouse, ange, enfant, fais ton double devoir:  
Donne-nous un regret; donne-leur un espoir;  
Sors avec une larme, entre avec un sourire.

VICTOR HUGO.

**Je n'ai pas le temps!**—Nos propagandistes rencontrent parfois des gens qui leur répondent: "Pourquoi m'abonnerai-je? Je n'ai pas le temps de lire."

C'est une excuse qui ne tient pas debout. Nous comprenons que, sur semaine, l'homme des champs est souvent trop occupé pour consacrer beaucoup de temps à la lecture.

Mais le dimanche, mais durant les longues soirées d'hiver, il peut certainement disposer d'une heure ou deux pour se tenir au courant des choses qui l'intéressent plus particulièrement.

Quand on ne lit pas, on n'apprend rien, on croupit dans l'ignorance et la routine.

Il n'y a pas d'excuse de nos jours à l'ignorance. Un homme peut s'instruire par lui-même, s'il n'a eu l'avantage de fréquenter les écoles pendant son enfance. Vous pouvez perfectionner vos méthodes en vous inspirant des autres qui réussissent, en vous tenant au courant, au jour le jour, de toutes les questions qui sont de nature à vous intéresser dans vos travaux quotidiens.

Abonnez-vous donc au Bulletin de la Ferme, si vous ne l'êtes déjà.

## CONSULT

J. Abel Rochette, C.R.  
Adresse: Edifice d

**AVIS IMPORTANT.**—Nos correspondants des régions suivantes établies par le service de consultation: c'est pourquoi toute demande consistant à le correspondant est adressée (in); de Nos avocats consultants ne sont nant les lois qui gouvernent les choses une longue étude, sont chargés à traiter une réponse immédiate par lettre, nos av

**PENSION DU PÈRE, TROUBLE 1**  
pense à A. D.)—Q. Mon père malade demeurant avec nous et nos deux enfants deux mois. Pendant ce temps, il a eu et reçu les derniers sacrements, puis nous a donné beaucoup de tracas; ne nous a qu'une fois vu au village. Dans un moment, il a fait son testament, et nous nous héritons en parts égales et les ga Ayant repris du mieux, il retourna chez lui au bout d'un mois. Pendant ce temps, nous avons essayé de le faire tester. Mais il a dit qu'il n'y avait rien de bon à faire. Il a dit qu'il n'y avait rien de bon à faire. Il a dit qu'il n'y avait rien de bon à faire.

R. Il me paraît assez clair que votre père n'a rien fait de bon pour vous, ni le trouble qu'il vous a donné, dira qu'il a vécu avec vous et votre famille.

Il est possible que cette intention soit faite que votre père se montrât alors, de muer testament, plus généreux envers qu'il ne l'a été dans son deuxième testam. Qu'il n'y ait rien de bon à faire, il n'y a rien de bon à faire. Il n'y a rien de bon à faire.

SOUS DE FAUSSES REPRÉSENTATIONS UNE PERSONNE PREND POSSESSION D'UN BIEN APPARTENANT À UN AUTRE.

à E. G.)—Q. J'ai un de mes beaux-frères pris un lot dans l'Abitibi à mon nom. mes frères lui a été ce lot en lui disant qu'il avait vendu ce lot. Ce n'est pas vrai, jamais donné de permission ni de signature.

R. Celui qui a pris possession de ce bien sans représentation a commis un acte qui peut avoir des conséquences très graves la loi criminelle.

De plus, il ne peut, au point de vue de la possession, vous n'avez qu'à instituer des dures à cet effet, et la Cour vous en fera la possession.

Vous avez, de plus, ainsi que votre injustice et arbitrairement disposé du droit de réclamer les dommages qu'il sés à tous les deux, et qui sont une suite et directe de son dol.

**ÉCHANGE AVEC RETOUR.**—(Réponse à B.)—Q. Au mois d'avril 1929, j'ai échangé de huit ans, qui donnait du lait taure de trois ans, plus petite que ma v. donnait moins de lait.

Je demandai à mon homme un veau en retour. Il devait me le livrer au bout de deux semaines. Mais la première nouvelle que j'ai eue, c'est que ma vache ne donnait plus de lait, avait perdu un trayon. Lors de l'échange, elle était morte.

Je suis responsable de ma vache à l'échange. Le mois est passé, et il ne me parle plus de retour.

Il a vendu la vache après l'avoir gardé deux mois, et il a dit à plusieurs personnes qu'il n'avait pas de retour.

Je n'ai pas le moyen de perdre. Dites-moi mes droits?

R. Vous avez droit d'exiger le retour de la valeur en argent d'un veau d'un date mentionnée.

Vous pouvez réclamer de lui comme dette ordinaire.

**RESPONSABILITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS POUR LES DETTES DES**  
(Réponse à J. L. D.)—Q. Je vous envoie un contrat de mariage pour nous le faire en pour nous dire s'ils peuvent nous charger faites avant ce contrat, et après le contrat peuvent nous charger pour des affaires des comptes de magasin, et pour des agricoles?

R. En vertu du contrat de mariage, nous venons de prendre connaissance, vous régime de la communauté de biens.

1. Elle agit de dettes mobilières, la communauté est responsable si ces dettes sont contractées par le mari avant ou durant le mariage, et si elles sont contractées par la femme avant le mariage sous la restriction suivante:

2. La communauté est responsable tant en capitaux qu'arrérages ou intérêts par le mari pendant la communauté, même du consentement du mari;

3. Des arrérages et intérêts seulement ou dettes passives qui sont personnelles époux;